

Agrica Epargne Euro Responsable est un FIA qui investit dans des grandes capitalisations de la zone euro et met en œuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance. L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone Euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance financière supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée.

Agrica Epargne Euro Responsable est un fonds de partage qui reverse 5% de ses frais de gestion à 2 organisations : Siel Bleu et Clinatec.

Agrica Epargne Euro Responsable s'engage à :

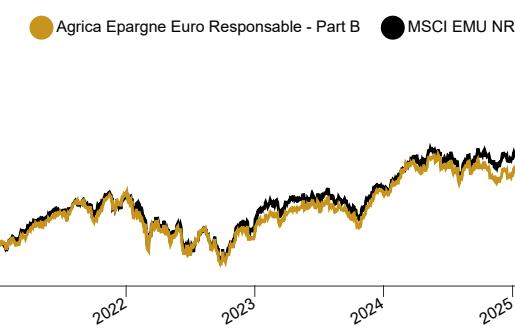
- Respecter un taux de couverture en analyse ESG d'au moins 90% de l'actif net du fonds ;
- Respecter un seuil d'exclusion de l'indice de référence (MSCI EMU NR) de 30% pour former l'univers d'investissement responsable, calculée en % de capitalisation sur la base de critères d'Investissement Socialement Responsable ;
- Surperformer l'indice de référence sur les 2 indicateurs PAI (Principal Adverse Impacts) suivants : l'intensité carbone et la mixité au sein du conseil d'administration ;
- Intégrer dans son processus d'investissement une analyse des plans de transition climatique des entreprises.

L'Equipe de Gestion			Performances nettes de frais (source: AGRICA Epargne)					
EMMANUELLE FERREIRA	THOMAS CUILLIER	MAXIME JIN	Performances	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	Création
Directrice des investissements	Gérant actions	Analyste actions	Part B	1,66%	2,29%	7,73%	36,71%	54,01%
			MSCI EMU NR	2,80%	5,53%	18,55%	50,86%	78,70%
Principales caractéristiques			Performances	2026	2025	2024	2023	
Classification AMF	Actions de pays de la zone euro		Part B	1,66%	13,55%	5,41%	21,01%	
Classification SFDR	Article 8		MSCI EMU NR	2,80%	23,70%	9,49%	18,78%	

Source : AGRICA EPARGNE

Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Principales caractéristiques		Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100 au 08/12/2020 - source AGRICA Epargne)	
Classification AMF	Actions de pays de la zone euro		
Classification SFDR	Article 8		
Forme juridique	FIA de droit français		
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans		
Indice de référence	MSCI EMU NR		
Actif net portefeuille (EUR)	143 731 250,99		
Valeur liquidative (Part B)	1 540,12		
Frais de gestion maximum	1,20% TTC		
Commission de souscription	4% TTC		
Commission de rachat	Néant		
Commission de surperformance	Néant		



Ratios de risque	1 an	3 ans
Volatilité	14,73%	13,97%
Volatilité indice	14,58%	13,82%
Beta	0,9750	0,9765
Alpha de Jensen	-10,44%	-3,41%
Tracking error	3,87%	3,61%
Ratio de Sharpe	0,40	0,65
Ratio d'information	-2,81	-1,03



Indicateur de risque SRI (cf. Disclaimer)

Organisations bénéficiaires du fonds de partage



L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'activité physique

Le fonds de dotation de Clinatec finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer...

Commentaire sur la politique de gestion

L'année 2026 a démarré dans un climat volatile marqué par un contexte d'incertitudes géopolitiques persistantes et le retour des menaces de droits de douanes par l'administration Trump. Pour autant, les indices actions ont poursuivi leur trajectoire haussière soutenus par des fondamentaux économiques favorables et des attentes de croissance élevée des BPA cette année des deux côtés de l'Atlantique. Le MSCI EMU s'est ainsi adjugé une progression de +2,8% sur le mois, surperformant les indices américains. Sur les devises, le dollar a poursuivi son mouvement d'affaiblissement, suggérant que les investisseurs restent prudents à l'égard de la politique économique américaine.

Sur le plan sectoriel, la dispersion des performances a été particulièrement forte en janvier et accentuée par les 1ères publications de résultats annuels en fin de mois. Le secteur technologique (+11,6%) arrive en tête des performances tiré par le segment des semi-conducteurs qui a bénéficié de l'excellente publication d'**ASML**, l'un des principaux gagnants européens de l'essor de l'IA. L'énergie (+8,9%) s'est également illustrée grâce à la hausse du prix du baril de pétrole, alimentée par les tensions entre les Etats-Unis et l'Iran. A l'inverse, la consommation discrétionnaire affiche une forte baisse (-8,2%), pénalisée par les contre-performances de l'automobile et du luxe. **LVMH**, principal proxy du secteur du luxe, a publié des résultats en ligne avec les attentes mais la direction du groupe s'est montrée prudente, soulignant un manque de visibilité accentué par les incertitudes géopolitiques et l'impact négatif de la dépréciation du dollar face à l'euro sur les marges du groupe.

AGRICA Epargne Euro Responsable a progressé de +1,7% en janvier et a sous-performé son indice de référence. L'allocation sectorielle a eu un

impact positif, grâce à la surpondération de la technologie et la sous-pondération sur la consommation discrétionnaire. A l'inverse, l'effet sélection a été pénalisé par les positions sur **Danone** (-14,2%), sanctionnée en raison d'un rappel de produits dans sa division de lait infantile, **LVMH** (-15,2%) et **Saint-Gobain** (-4,3%). Du côté des principaux contributeurs, **ASML** (+31,9%), 1ère position du fonds, s'est particulièrement distinguée grâce à de solides perspectives de croissance assurée par un carnet de commandes record. Notons également les bonnes performances de **Prysmian** (+16,3%) dans la poche industrielle et d'**Engie** (+12,0%).

En début de mois, nous avons aligné le portefeuille avec sa nouvelle stratégie d'investissement conforme aux exigences du label ISR. La notation ESG des entreprises devient ainsi un critère d'investissement majeur et sera combinée avec une approche fondamentale et de « stock-picking ». La principale conséquence porte sur l'allocation sectorielle du portefeuille désormais davantage en ligne avec celle de son indice de référence. Ainsi, le secteur financier a été largement renforcé avec l'intégration notamment d'**ABN Amro**, **ING** et **Crédit Agricole**. L'évolution favorable des taux d'intérêts, la sensibilité à la reprise économique européenne et le retour élevé aux actionnaires, via les dividendes et les rachats d'actions, rendent ce secteur particulièrement attractif dans l'environnement actuel. A l'inverse, la santé a été allégée avec notamment la sortie d'**Essilor Luxottica**. Le secteur de l'énergie est absent du portefeuille, conformément aux exclusions normatives du label ISR. Le principal secteur surpondéré est la technologie et les plus fortes convictions du fonds sont **ASML**, **Intesa Sanpaolo**, **Siemens AG** et **Schneider Electric**.

Achevé de rédiger le 03/02/2026

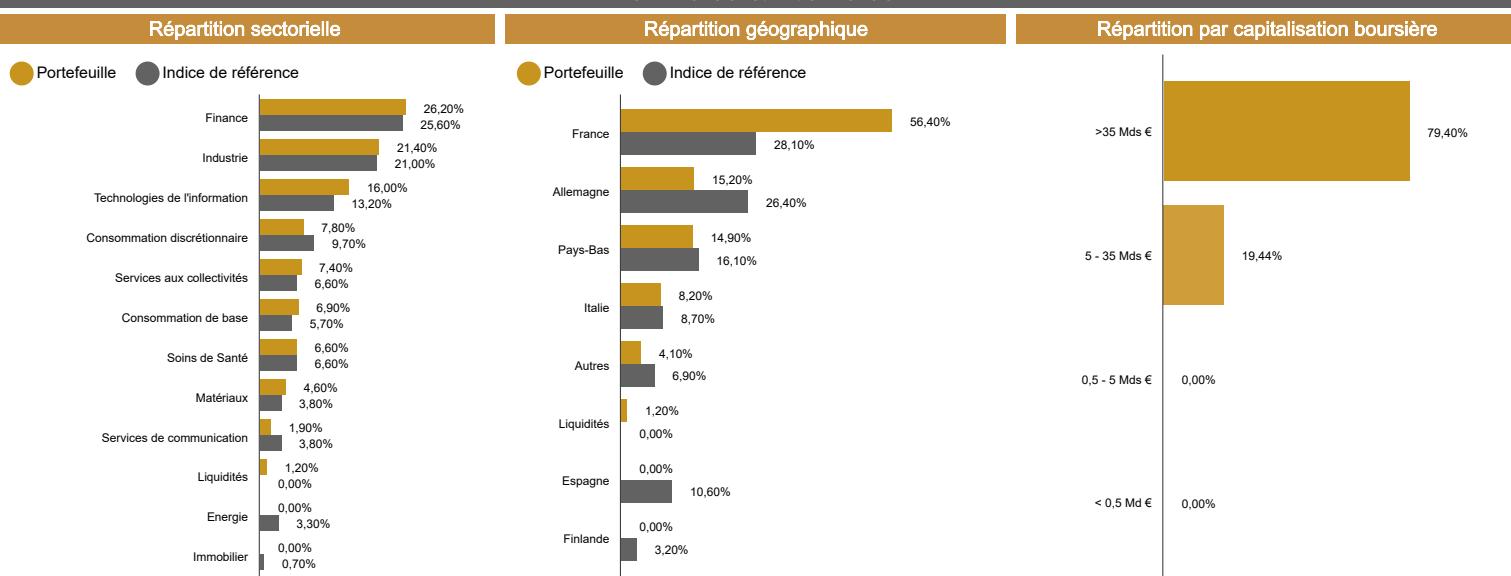
Attribution de performance

Positifs		Négatifs	
Nom	Attribution (bps)	Nom	Attribution (bps)
ASML	+0,43	DANONE	-0,40
ENGIE	+0,28	LVMH	-0,27
PRYSMIAN	+0,16	SAINT GOBAIN	-0,26
BNP PARIBAS	+0,15	BIOMERIEUX	-0,26
MUNICH RE	+0,14	SIEMENS ENERGY	-0,26

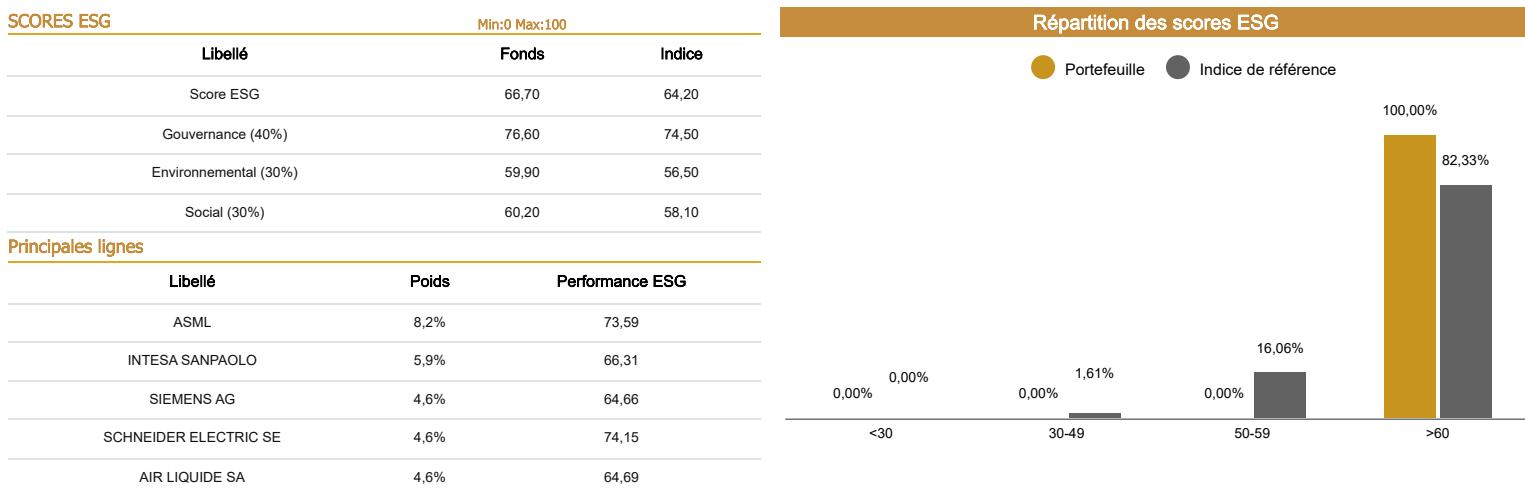
Composition du portefeuille (source AGRICA Epargne)

Principales lignes				Opérations du mois	
Titre	Poids (%)	Secteur GICS	Pays	Entrées	Sorties
ASML HOLDING NV	8,20	Technologies	NL	ADIDAS	SPIE
INTESA SANPAOLO	5,93	Finance	IT	HERMES	E.ON
SIEMENS AG-REG	4,65	Industrie	DE	ABN AMRO	IBERDROLA
SCHNEIDER ELECTRIC SE	4,59	Industrie	FR	ING	ESSILORLUXOTTICA
AIR LIQUIDE SA	4,58	Matériaux	FR	CREDIT AGRICOLE	
Poids des 10 premières lignes	49%			PRYSMIAN	
Nombre de lignes	33			PUBLICIS	
				MICROSOFT	

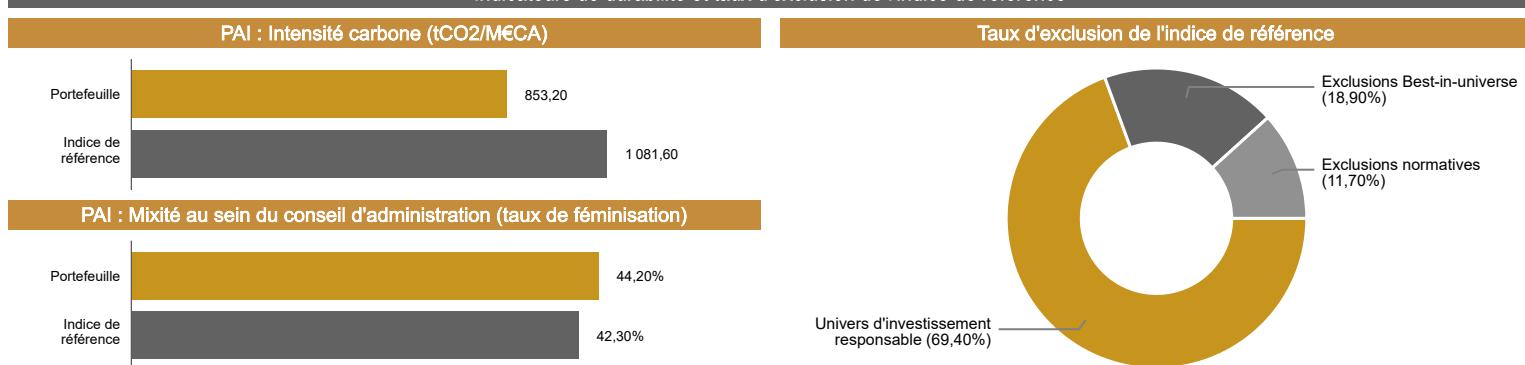
Profil Financier et Extra-financier



Performance ESG



Indicateurs de durabilité et taux d'exclusion de l'indice de référence



Méthodologie

ESG, Climat - Source : ISS ESG, MSCI et AGRICA Epargne

Exclusions normatives : Le fonds exclut les sociétés impliquées dans des controverses critiques contraires aux droits fondamentaux, les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions, les sociétés impliquées à plus de 5% de leur chiffre d'affaire dans la production ou distribution de tabac, les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique, les sociétés impliquées dans le charbon thermique à plus de 5% de leur chiffre d'affaire, ou dans des nouveaux projets d'exploration de charbon thermique, les sociétés impliquées dans les énergies non conventionnelles à plus de 5% de leur production, ou dans des nouveaux projets d'exploration, et enfin les sociétés dont le siège social est domicilié dans un pays ou territoire figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales ou dans un pays ou territoire figurant sur la liste noire ou la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI).

Performance ESG : L'approche "Best-in-Univers" se base sur une méthodologie ESG est une approche propriétaire fondée sur l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, alimentée par la recherche ESG d'ISS ESG. Cette approche est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG.

PAI 13 Mixité au sein du conseil d'administration : Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres.

PAI 3 Intensité Carbone : L'intensité carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires. Il s'agit de la somme des émissions de carbone émises par les sociétés (Scope 1,2,3) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisé. Le Scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise. Le Scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit. Le Scope 3 regroupe les émissions indirectes d'une entreprise, qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise.

Score de transition climatique : Modèle propriétaire construit à partir de la recherche MSCI. Note sur 100 reflétant la crédibilité du plan de transition climatique d'un émetteur en évaluant ses objectifs de réduction d'émission, la cohérence de sa trajectoire de réduction d'émissions, les moyens mis en œuvre ainsi que la gouvernance du sujet climat.



AGRICA ÉPARGNE
SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE

AGRICA ÉPARGNE • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA

21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00

RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Document non contractuel à caractère commercial.

Indicateur de risque (SRI) : Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas « sans risque ».

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clefs (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSEES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 30/01/2026.